



N de carte de sejour , comment faire pour l obtenir

Par **sardina**, le **19/05/2011** à **18:34**

Bonjour,

j ai ete expulser en 1972 , je suis retraitè en france , j ai daux enfants nè et resident en france , j ai deposer à l ambassade d alger pour avoir la carte retraitè n mais on m a demander le n de mon ancienne carte de sejour , comment faire pour l obtenir , sachant k la prefecture de lyon ne m a meme pas rependu merci

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **20:23**

Pour avoir la carte retraité, il faut prouver avoir résidé en France avec une carte de résident (et non une carte temporaire de séjour). Il vous appartient de conserver vos papiers
Vous avez été expulsé alors que vous aviez une carte de résident ? C'est rare. Le jugement d'expulsion doit contenir la mention de l'annulation de la carte de résident